



Domaine de travail: principes

Check-list relative au renouvellement d'une attestation d'examen de type pour machines selon la directive machines 2006/42/CE, annexe IX, point 9: informations du fabricant

Suva
Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
Secteur technique
Organisme de certification SCESp 0008
Organisme européen notifié, numéro d'identification 1246
Case postale 4358
CH-6002 Lucerne
Suisse

Téléphone +41 58 411 12 12
www.suva.ch/certification-f

**Check-list relative au renouvellement d'une
attestation d'examen de type pour machines
selon la directive machines 2006/42/CE,
annexe IX, point 9:
informations du fabricant**

Auteurs : Mauritius Bollier, Urs Bühlmann
Édition : 05.02.2024
Référence : **CE20-2.f**

**Check-list relative au renouvellement d'une attestation d'examen de type pour machines selon la directive machines 2006/42/CE, annexe IX, point 9:
informations du fabricant**

Client:

Numéro d'ordre:

(Les éléments en italique sont à remplir par l'organisme de certification)

Numéro(s) de l'attestation d'examen de type*:

*Si plusieurs attestations doivent être renouvelées sous le même numéro d'ordre, le renouvellement des attestations des types qui n'ont pas été modifiés et pour lesquels le fabricant n'a reçu aucune réclamation concernant la sécurité (cf. chapitre 2.1) peut être évalué avec la même check-list.

1. Procédure de renouvellement de la validité d'une attestation d'examen de type

Il convient de respecter le déroulement indiqué au paragraphe 3.

Le fabricant / auteur de la demande reçoit de l'organisme de certification une lettre de rappel l'informant de l'expiration de l'attestation d'examen de type.

Si le fabricant / auteur de la demande souhaite prolonger la validité de l'attestation d'examen de type, il doit en informer l'organisme de certification.

Motif du renouvellement	Procédure	Informations requises
Expiration de la validité de l'attestation d'examen de type au plus tard après 5 ans	Prolongation de la validité de l'attestation d'examen de type sans nouvel examen de type conformément au déroulement de la procédure CE08-1.f, point 10	voir 2.1
Modification des informations dans l'attestation d'examen de type		voir 2.1
Modification du type Si les modifications ne concernent pas la sécurité, l'organisme de certification peut décider de prolonger la validité de l'attestation d'examen de type sans nouvel examen de type. Lorsque la modification concerne la sécurité, un nouvel examen de type est nécessaire.		voir 2.2
Le fabricant a reçu des réclamations concernant la sécurité de la machine depuis la délivrance de l'attestation d'examen de type arrivée à expiration. La Commission européenne interdit la mise sur le marché de machines qui risquent de mettre en danger des personnes ou des biens, ou restreint la mise sur le marché (cf. 2006/42/CE, art. 9, 10 et 11): <ul style="list-style-type: none"> - La machine ne respecte pas les exigences essentielles de santé et de sécurité (2006/42/CE, art. 11 par. 2 a) - Application incorrecte des normes harmonisées (2006/42/CE, art. 11 par. 2 b) - La machine correspond à une norme harmonisée présentant une lacune (2006/42/CE, art. 11 par. 2 c) 	Prolongation de la validité de l'attestation d'examen de type avec nouvel examen de type conformément au déroulement de la procédure CE08-1.f, point 10 Il convient de déposer le dossier technique mis à jour, conformément aux check-lists CE08-7 (machines), CE08-12 (composants de sécurité, systèmes de commande). Remarque: il ne faut pas changer le nom des documents qui n'ont pas été modifiés. Cela réduit le temps nécessaire pour les vérifier.	voir 2.2
Modification de l'état de la technique <ul style="list-style-type: none"> - De nouvelles ordonnances/directives/normes remplacent les ordonnances/directives/normes appliquées lors de l'examen de type (la publication au Journal officiel de l'UE fait foi.) - La Commission retire une norme harmonisée du Journal officiel de l'UE ou publie la norme avec restrictions (cf. 2006/42/CE, art. 10). 		voir CE08-1, CE08-7 ou CE08-12

2. Informations du fabricant / auteur de la demande concernant la validité d'une attestation d'examen de type

2.1 Type inchangé, aucune réclamation concernant la sécurité

(Cochez la case qui convient)

Lorsque le type n'a pas été modifié et que le fabricant n'a reçu aucune réclamation concernant la sécurité, le fabricant / auteur de la demande doit communiquer les informations suivantes:

Marque

pas de changement

nouveau:

Désignation du type

pas de changement

nouveau:

Noms de fichiers des illustrations et des plans de la machine actuelle permettant de prouver que la machine est identique au type examiné:

Le fabricant / auteur de la demande confirme que la machine est fabriquée de manière inchangée par rapport au type auquel l'attestation d'examen de type expirée fait référence et qu'il n'a reçu aucune réclamation concernant la sécurité de la machine depuis la délivrance de l'attestation d'examen de type.

Lieu, date:

Signature de l'auteur de la demande:

La présente check-list doit être envoyée conjointement avec la Demande concernant la procédure d'examen de type (CE08-1.f) complétée à l'adresse suivante:

Suva

Secteur technique

Organisme de certification SCESp 0008

Organisme européen notifié, numéro d'identification 1246

Monsieur/Madame

(nom d'un expert technique)

Case postale 4358

Tél. +41 58 411 12 12

CH-6002 Lucerne

2.2 Type modifié et/ou réclamations concernant la sécurité

(Cochez la case qui convient)

Lorsque le type a été modifié et/ou que le fabricant / auteur de la demande a reçu des réclamations concernant la sécurité de la machine depuis la délivrance de l'attestation d'examen de type, le fabricant / auteur de la demande doit communiquer les informations suivantes:

Marque

pas de changement

nouveau:

Désignation du type

pas de changement

nouveau:

Si le type a été modifié: description de la / des modification(s) du type:

Si des réclamations ont été reçues: description des réclamations concernant la sécurité de la machine que le fabricant a reçues depuis la délivrance de l'attestation d'examen de type expirée:

Le fabricant / auteur de la demande confirme avoir décrit dans ces informations toutes les modifications du type et les réclamations concernant la sécurité.

Lieu, date:

Signature de l'auteur de la demande:

La présente check-list doit être envoyée conjointement avec la Demande de procédure d'examen de type (CE08-1.f) et le dossier technique mis à jour conformément aux check-lists CE08-7.f (machines) et/ou CE08-12 (composants de sécurité, systèmes de commande) à l'adresse suivante:

Suva

Secteur technique

Organisme de certification SCESp 0008

Organisme européen notifié, numéro d'identification 1246

Monsieur/Madame

(nom d'un expert technique)

Case postale 4358

Tél. +41 58 411 12 12

CH-6002 Lucerne

3. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE RENOUELEMENT D'UNE ATTESTATION D'EXAMEN DE TYPE

Client	Suva	Procédure	Documents
X	X	<pre> graph TD Start([Début]) --> Step1[Rappel de renouvellement de l'attestation d'examen de type] Step1 --> Step2[Information sur le renouvellement] Step2 --> Dec1{Souhaite-t-on renouveler l'attestation d'examen de type?} Dec1 -- Non --> Step3[L'attestation d'examen de type expire à la fin de la période de validité.] Step3 --> End1([Fin]) Dec1 -- Oui --> Dec2{L'état de la technique pertinent est-il inchangé depuis la délivrance de l'attestation d'examen de type arrivée à expiration?} Dec2 -- Non --> Step4[Information sur les modifications de l'état de la technique] Dec2 -- Oui --> Step5[Demande de documentation pour renouveler l'attestation si l'état de la technique est inchangé] Step5 --> Step6[Remettre la documentation] Step6 --> Step7[Vérifier la documentation] Step7 --> Dec3{Documentation Ok?} Dec3 -- Non --> Step5 Dec3 -- Oui --> Dec4{Le type ne présente pas de modifications concernant la santé/sécurité} Dec4 -- Non --> Step4 Dec4 -- Oui --> Dec5{Il n'existe aucune réclamation concernant la sécurité.} Dec5 -- Non --> Step4 Dec5 -- Oui --> Step8[Enregistrer et confirmer l'ordre] Step8 --> Step9[Nouvelle version de l'attestation d'examen de type] Step9 --> Step10[Facture finale] Step10 --> End2([Fin]) Step4 --> Step11[Déroulement de la procédure pour l'examen de type et attestation selon CE08-1.f, paragraphe 10] </pre>	
			CE20-2, CE08-1, CE08-7 ou CE08-12
X	X		CE20-3
			CE20-3
X	X		CE20-3
			CE08-1 CE08-7 ou CE08-12 CE93-11/ AS 283